INDAL DAP 50

1 - DESCRIPTION

Acidification des eaux de boisson en élevages industriels
Détartrage / décontamination simultanées des installations de distribution.
Produit utilisable sur le petit matériel de fromagerie.

Avantages de **l'INDAL DAP 50**
Le produit est miscible parfaitement à l'eau, ses solutions ne dégagent aucune odeur. Les acides organiques combinés au peroxyde garantissent une baisse du pH. Le peroxyde d'hydrogène (puissant oxydant) garantit une parfaite décontamination des canalisations et de l'eau. Sa composition globale garantit un excellent pouvoir nettoyant de la totalité de la canalisation. Il n'est pas toxique, ni rémanent dans la viande et peut être distribué jusqu'au dernier jour.

2 - CARACTERISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES

Présentation : liquide incolore, odeur piquante
Densité à 20°C : 1,13 ± 0,02
pH à 0,5 % : 3,1 ± 0,2
Point de congélation : inférieur à - 20°C
Combinaison de peroxyde d'hydrogène stabilisé, d'acides organiques et de stabilisateurs.

3 - DOMAINES D'APPLICATION et MODE D'EMPLOI

Secteurs de production :
aviculture, cuniculture, production porcine

Incorporation en continu :
INDAL DAP 50 doit être incorporé à raison de 100 à 150 ml par m^3 d'eau. Cette dose peut être doublée en cas de problèmes sanitaires.

Incorporation en séquentiel :
INDAL DAP 50 doit être incorporé à raison de 300 ml par m^3 d'eau, en général une fois par semaine.

Nettoyage des canalisations (à la suite de traitement notamment) :
Nettoyage en cours d'élevage : doser **INDAL DAP 50** à raison de 200 à 400 ml par m^3 pendant 2 jours

Nettoyage pendant le vide sanitaire :
Il convient de connaître le volume d'eau contenu dans le circuit d'eau (tuyauterie et abreuvoir). Incorporer à raison de 2 litres **d'INDAL DAP 50** pour 100 litres d'eau dans l'ensemble de la canalisation et de l'abreuvoir. Laisser agir 6 heures. Faire suivre d'un bon rinçage.

Ne pas incorporer **INDAL DAP 50** dans une eau chlorée
Ne mélanger **INDAL DAP 50** avec aucun autre produit
Stopper toute incorporation de **l'INDAL DAP 50** lors de traitements médicamenteux ou vitaminiques par l'eau de boisson.
Stopper toute incorporation de **l'INDAL DAP 50** 24 heures avant vaccination.

.

4 – RESULTATS SELON LES NORMES

NF EN 1650	**Activité Fongicide**	**Réductions obtenues**
Méthode : 15 min à 20°C Substance interférente : Albumine bovine à 0.3g/l	Candida albicans ATCC 10231	**>4,4 logs à 0,1%**
	Aspergillus niger ATCC 16404	**>4,1 logs à 2,5%**
	Mucor racemosus IP 2607.07	**>4,2 logs à 0,3%**
	Cladosporium cladosporoïdes IP 1232.80	**>4,1 logs à 0,2%**
NF EN 1276	**Activité Bactéricide**	**Réductions obtenues**
Méthode : 5 min à 20°C Substance interférente : Albumine bovine à 0.3g/l	Listéria monocytogènes CIP 78.38	**> 5,5 logs à 0,05%**
	Salmonella enterica subsp. Enterica serotype thyphimurium CIP 58.58	**> 5,5 logs à 0,01%**
	Pseudomonas aeruginosa CIP 103467	**Bactéricide à 0,05%**
	Staphylococcus ureus CIP 4.83	**Bactéricide à 0,05%**
	Escherichia coli CIP 54127	**Bactéricide à 0,05%**
	Enterococcus hirae CIP 5855	**Bactéricide à 0,1%**

5 - CONDITIONNEMENT

Emballage	Conditionnement	Palettisation
Jerrican blanc	10 kg	100
Jerrican blanc	22 kg	48
Jerrican bleu foncé	60 kg	18
Fût	200 kg	4
IBC	1070 kg	-

6 – PROPRIETES PARTICULIERES

La spécialité est homologuée par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche sous le n°9800539 à la dose de 0,05 %

Produit biocide :
TP2 : Désinfectant utilisé dans le domaine privé et dans le domaine de la santé publique et autres produits biocides
TP3 : Produit biocide destiné à l'hygiène vétérinaire
TP 4 : Désinfectant pour les surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
TP 5 : Désinfectant pour eau de boisson

INDAL DAP 50 est conforme à l'arrêté du 21/10/75 relatif au nettoyage du matériel pouvant entrer au contact des denrées alimentaires. Ces constituants sont dans la liste de l'arrêté du 8 septembre 1999.
Le produit est conforme au règlement (CE) N° 834/2007 du conseil relatif à la production biologique.

7 – SECURITE

USAGE STRICTEMENT PROFESSIONNEL

7-1 Manipulation
Le produit étant corrosif, manipuler avec précaution.
Se référer à l'étiquette ou la FDS.

7-2 Stockage
Ne pas stocker à la chaleur
Conserver dans son emballage d'origine, ne pas fermer hermétiquement.
La DLUO (Durée Limite d'Utilisation Optimale) est de 12 mois.

7-3 Consignes de sécurité
L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. De façon générale, ne jamais mélanger deux produits chimiques, notamment sous leur forme concentrée.

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant les produits.

8 – TRAITEMENT DU PRODUIT ET SON EMBALLAGE

8-1 produit
Elimination en tant que déchet dangereux : DIS 16 09 03

8-2 Emballage
Sans rinçage : Elimination en tant que déchet dangereux : incinération, DIS 15.01.10
Avec rinçage : au minimum 2 fois 1/10 du volume du contenant
Possibilité de réutiliser l'emballage jusque sa Date Limite d'utilisation (5ans) ou élimination après rinçage en tant que déchet non dangereux : DIB 15-01-0